

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-et-un mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY; Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

**Absents excusés :** Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Flavien GENDRON

**Absents :** Monsieur Joseph GARCIA, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

**Secrétaire de séance :** Madame Annie COURCY

Date de la convocation : 21/05/2025	Nombre de votants	11
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	11
18	Pour	11
Nombre de membres présents	Contre	00
11		
Nombre de procuration		
00		

### 25.39 - Conventions de mise à disposition des infrastructures communales au profit de l'association DE SI DE LA - Autorisation de signature

**Rapporteur :** Hervé PINEAU

Dans le cadre du soutien aux associations marselloises, la Commune, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou équipements communaux, selon des modalités réglées par voie de convention entre la commune et les associations utilisatrices, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Celles-ci ont vocation à définir au mieux les conditions dans lesquelles les infrastructures peuvent être utilisées, ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties. Elles visent à clarifier et à améliorer les relations entre la commune et les associations, mais également à optimiser la gestion des différents équipements.

L'association DE SI DE LA 17, qui fédère différentes compétences pour enseigner le chant, la guitare, le piano et le saxophone (sans que cette liste soit limitative), bénéficie de la mise à disposition de la « salle de musique », sur la parcelle cadastrée AA 341 située place de l'Abbé Coll.

La convention relative à la saison 2024/2025 arrive à échéance le 4 juillet 2025. L'association a émis le souhait d'un renouvellement pour la saison 2025/2026, et exprime un besoin d'occupation en juillet et août. En effet, elle stocke son propre matériel dans la salle et, régulièrement sollicitée durant l'été par des prestataires extérieurs pour faire des événements qui permettent d'autofinancer l'école de musique, elle doit pouvoir accéder à ce matériel, et faire des répétitions.

Parallèlement, l'association sollicite la mise à disposition d'un local pour accueillir certains cours qui avaient lieu jusqu'alors dans la salle paroissiale, laquelle est depuis quelques jours et jusqu'à la fin juillet mobilisée pour servir de base de vie aux ouvriers du chantier de restauration de la terrasse du clocher.

Il est donc proposé de lui allouer la salle Jules Maigret jusqu'au 5 juillet 2025, située à l'étage de la bibliothèque.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de mise à disposition de la salle de musique pour la période de juillet 2025 à fin août 2026, présentée par l'association DE SI DE LA 17,

Considérant la demande de mise à disposition d'un local en remplacement de la salle paroissiale, jusqu'au 5 juillet 2025, présentée par DE SI DE LA,

Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des locaux communaux au profit de l'association DE SI DE LA 17,

Considérant la convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ci-annexée de mise à disposition de la salle de musique au profit de l'association DE SI DE LA, pour la saison 2025/2026 ;
- APPROUVE la convention ci-annexée de mise à disposition de la salle Jules Maigret au profit de l'association DE SI DE LA, jusqu'au 5 juillet 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec l'association bénéficiaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Marsilly, le 02 juin 2025,

Le Maire, Président de séance,  
Hervé PINEAU

La Secrétaire de séance,  
Annie COURCY

